

Circonscription : Caen Sud

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 5 novembre 2019

Le 5 novembre 2019, dans les locaux de l'école se sont réunis :

Le directeur	M. MAUVIEL Florian
Les élus et représentants des mairies	M. BLIN Martine, M. ROBERT Hervé, pour la mairie de Grentheville Mme. LECOINTRE Marie-Claude, M. CHADLI Smaïl, pour la mairie de Soliers
Les enseignants	Mmes. BERTHIER Virginie, PIELOT Corinne, BENARD Laurence, MONTECOT Réjane, GAMBINI Myriam, CARREL Véronique, MOUSSET Tatiana, HANTRAIS-BATOUM Florence, HEURTAUX Caroline, BRIARD Amélie, WANKIEWICZ Carole Et M. FESQUET Guillaume, CAPELLE Pascal
Les parents d'élèves élus	Mmes. DEGUETTE Muriel, QUESLIER Emilie, HELARY Cindy, PIARD Pauline, MILLET Sandrine, SAILLARD Mélanie, JEANNE Florence, FORTIN Natalie, VANYPER Karine, RAULT Laëtitia, BLOUIN Estelle, GAUDEMER-SCHWEBIUS Marylène ET M. CARON Guillaume, PIETUSZYNSKI Christophe, LEGAGNEUX Jérôme
Autres personnes	M. DEFENOUILLE Clément, responsable du temps périscolaire

Etaient excusés : M. PERROT Fabrice, IEN de circonscription ; M. GUICHARD Jean-Pierre, DDEN ; M. JURET Jean-Pierre, maître E (RASED) ; Mme. GUIHARD, représentante élue des parents d'élèves

Secrétaires de séance : Mmes Véronique CARREL (professeur des écoles) et Emilie QUESLIER (parent d'élèves)

I. Fonctionnement du conseil d'école

Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 6 juin 2019 :

Le procès-verbal du précédent conseil d'école a été approuvé sans commentaire particulier.

Vote du règlement intérieur spécifique au conseil d'école :

Le règlement intérieur du conseil d'école est lu et voté à l'unanimité.

Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école du 11 octobre 2019 :

Il est rappelé le nombre de représentants inscrits sur l'unique liste et le taux de participation de 41,1%. 180 parents ont voté par correspondance et 3 parents se sont déplacés au bureau de vote. Au regard de ces chiffres, M. Mauviel évoque la possibilité de ne proposer qu'un vote par correspondance l'an prochain après avis et vote du dernier conseil d'école de l'année.

M. Mauviel remercie les parents pour leur investissement lors de cette élection tant pour la mise sous pli du matériel de vote que pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

Calendrier des prochains conseils d'école :

Les prochains conseils d'école auront lieu aux dates suivantes :

- le lundi 10 février à 18h
- le jeudi 11 juin à 18h

Ce calendrier permet aussi de varier les jours au regard des obligations de chacun.

II. Vie scolaire

Organisation de l'équipe pédagogique et effectif de l'école :

305 élèves sont à ce jour scolarisés. Le nombre évolue constamment depuis la rentrée avec un pic à 314 élèves, cette évolution est liée notamment à la scolarisation de 14 enfants issus de famille itinérante et du voyage. Les effectifs des classes oscillent entre 23 et 28 élèves. L'équipe pédagogique est composée de 15 enseignants, une enseignante brigade étant rattachée à l'école. 4 ATSEM et 4 AESH les accompagnent au quotidien.

- PS : Mme BERTHIER (ATSEM : Mme Véronique MAUCOURANT)
 - PS/MS : Mme PIELOT (ATSEM : Mme Jocelyne DAVOUS)
 - MS/GS : Mme BENARD (ATSEM : Mme Stéphanie VASLOT)
 - MS/GS : M. FESQUET (ATSEM : Mme Valérie ZYDLOWSKI)
 - CP : Mme GAMBINI
 - CP/CE1 : Mme MONTECOT
 - CE1 : M. CAPELLE
 - CE2 : Mme CARREL
 - CE2/CM1 : Mme MOUSSET
 - CM1 : Mme PIRIOUX
 - CM1/CM2 : Mme HANTRAIS-BATOUM
 - CM2 : Mme HEURTAUX & M. MAUVIEL (Mardi)
 - ULIS : Mme BRIARD
- AESH
Mme Nacéra BOUDERROI
Mme Valérie BELIARD
Mme Sandra FERON
Mme Hélène AUDRA

Depuis le lundi 4 novembre, l'école s'est vue dotée d'un personnel supplémentaire avec l'arrivée de Célia Bonomy, service civique. En conseil des maîtres, il a été décidé que Mme. Bonomy interviendra dans les classes de cycle 2 sur cette période, les classes de cycle 1 en période 3 et de cycle 3 en période 4. Elle accompagnera les enseignants dans les classes pour permettre à ceux-ci de favoriser la prise en charge de la difficulté scolaire ou d'expérimenter de nouvelles pratiques de classe. Mme. Bonomy s'investira en période 5 autour d'un ou plusieurs projets, la piste de création d'un média scolaire est à l'étude.

Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école a fait l'objet d'une proposition de réécriture par M. Mauviel en s'appuyant sur le document type départemental. Il a vocation à être distribué à chaque famille cette année ou lors des arrivées en cours d'année et à être affiché au sein de l'école. Un document plus synthétique, renvoyant vers ce document affiché dans l'école, sera distribué lors des prochaines années.

Quelques points ont été évoqués pour ajout ou modification:

- ajouter le besoin d'un certificat médical en cas d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive ;
- lister les motifs « légitimes » d'absence conformément au document départemental ;
- modifier le terme association de parent dans le paragraphe sur le dialogue avec les familles pour ne pas entraîner de confusion entre représentants de parents d'école et APE
- préciser le cas des téléphones portables dans la liste des objets de valeur. M. Mauviel précise qu'à ce jour les enseignants n'ont pas aperçu de téléphone en classe et que si le cas devait se présenter, un dialogue serait engagé dans un premier temps avec l'enfant notamment à partir de l'affiche présente à l'entrée de l'école.
- le paragraphe sur les règles de vie et le respect à adopter sera élargi à l'ensemble des adultes de l'école (et pas seulement les enseignants)

Sur la question de la sécurité en lien avec le règlement intérieur, M. Mauviel précise qu'il est vigilant au nouveau jeu de cour de récréation, les « ztringz » et sa dangerosité possible. Une information sera faite dans les classes pour rappeler les bons usages de ce jeu.

Le règlement intérieur, avec les modifications indiquées ci-dessus, est adopté à l'unanimité.

Répartition des classes sur l'occupation du terrain de sport pendant les récréations :

Les représentants élus des parents d'élève font part d'une remontée concernant les élèves de CE2 du double niveau de Mme Mousset qui ne peuvent jouer avec les autres CE2. Mme Mousset annonce une modification du planning pour répondre favorablement à la demande.

Bilan de la coopérative :

Mme Gambini présente le bilan de la coopérative. A la rentrée, le solde était de 6204,12€ auquel viennent s'ajouter 3100€ de cotisations (227 participations reçues) et une participation de l'association de parents d'élèves. L'adhésion à l'OCCE, la participation à la sortie ferme, l'achat de matériel pédagogique déduits, une somme avoisinant les 25€ par enfant est envisageable cette année pour permettre aux enseignants de mener à bien certains projets.

III. Mise en œuvre du projet d'école

Projet d'école :

M. Mauviel explique que cette année 2019 est une année charnière entre l'ancien projet d'école et le futur projet qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2020. Il redéfinit le projet d'école comme une certaine identité de l'école marquée par la mise en œuvre de certaines actions ponctuelles ou régulières. Le futur projet d'école s'articulera autour de 4 axes définis au niveau départemental :

- Amélioration des résultats des élèves au regard des attendus de fin de cycle
- Réponse à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers repérés chez les élèves
- Amélioration de la vie scolaire (relation école/famille, partenariat, ...)
- Education artistique, culturelle et sportive et culture scientifique et humaniste

L'équipe enseignante met à profit la 2nde journée de pré-rentrée organisée en 3 temps de travail de 2h. Le 1^{er} temps déjà effectué a permis de travailler autour de 2 axes avec la rédaction de 6 fiches actions.

Les actions du futur projet d'école seront présentées lors du 2nd conseil d'école.

Evaluations CP CE1 :

Comme l'an dernier, les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales. Elles viennent conforter les premières observations des enseignants de cycle 2 qui ont par ailleurs anticipé, en amont des résultats, les prises en charge du RASED pour accompagner les difficultés en lecture/écriture. D'une façon générale, si on compare avec les résultats nationaux, le nombre d'élèves en difficulté au sein de l'école est moins important à l'exception de 2 à 3 compétences (la résolution de problème en CE1). Ces compétences identifiées par l'équipe enseignante feront l'objet d'une attention particulière, notamment au travers du futur projet d'école.

Les projets et intervenants extérieurs :

Au niveau de l'école :

- sept classes bénéficient d'une intervenante musique sur des créneaux de 45mn.
- toutes les classes se rendront avant Noël au cinéma Lux et pourront faire l'acquisition de jeux ou de livres pour la classe avec un financement spécifique de la collectivité.
- une personne intervient également pour la gestion du salon de lecture

En PS/MS (classes de Mmes Berthier et Piélot) : travail thématique autour de la figure du loup et de l'œuvre de Mario Ramos. Dans ce cadre, une sortie cinéma est prévue (« Loups tendres et loufoques »).

En MS/GS (classes de Mme Bénard et M. Fesquet) : deux sorties au château de Canon ont lieu (la première le 24 septembre ayant été raccourcie du fait de conditions météo peu avantageuses). Des ateliers conte sont programmés.

En CP, CP/CE1, CE2/CM1, un projet théâtre est prévu avec deux intervenantes de janvier à mai. L'objet est la mise en scène de textes sur le thème de l'amour.

En CM1 et CM2, les élèves ont pu assister à la représentation théâtrale Ali Baba et les 40 voleurs ce qui a permis un travail comparatif entre cette adaptation « western » et le conte original.

Les classes de cycle 3 bénéficieront aussi d'un projet de jumelage avec la compagnie Tante Yvonne en lien avec l'école de musique « Musique en Plaine ». Ce projet s'articule autour d'ateliers avec les artistes, de deux conférences, et d'une représentation finale prévue le 10 avril. Ce projet bénéficie d'une subvention de 5000€ de la DRAC et d'un complément de la coopérative scolaire.

Dispositif ULIS :

A la demande des représentants élus des parents, Mme. Briard revient sur le dispositif ULIS. Elle rappelle que l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire qui s'inscrit dans la circulaire du 21 août 2015 est un dispositif et non une classe qui accueille 12 élèves avec 12 emplois du temps différents. Les inclusions dans les classes doivent permettre d'acquérir des compétences sociales et scolaires même lorsque les acquis sont très réduits. Ce dispositif s'inscrit dans le projet d'école ce qui permet de poser le cadre des inclusions et d'engager l'équipe dans ce processus. Les classes d'inclusion doivent correspondre approximativement aux classes d'âge des élèves mais sont décidées au cas par cas en fonction de la maturité et des capacités des enfants.

La présence de l'ULIS de Soliers fait suite à la délocalisation d'un des dispositifs de l'école d'Argences. Elle accueille 12 élèves dont 8 proviennent d'Argences et sont donc connus de Mme Briard. Le dispositif est épaulé par la présence d'une AVS mutualisée qui accompagne notamment les inclusions. Deux élèves sont accompagnés par une AVS individualisée. Tous les élèves bénéficient d'au-moins un créneau hebdomadaire d'inclusion dans une classe ordinaire (allant de 1h à 9h par semaine). Deux élèves sont inclus à temps plein en classe de CP/CE1.

Mme. Briard remercie la mairie pour l'aménagement cet été de sa salle de classe (peinture, mobilier adapté, achat de matériel pédagogique à la mairie d'Argences). L'arrivée récente d'internet dans la classe serait optimisée par la présence d'un vidéoprojecteur, demande est faite à la collectivité pour la rentrée 2020.

Mme. Briard rappelle que cette année est une année de transition, il est nécessaire d'apprendre à se connaître, à se concerter, à changer certaines habitudes pour pouvoir augmenter dès l'an prochain les temps d'inclusion, dès les débuts de matinée. Ces inclusions doivent être pensées avec intelligence pour qu'elles soient profitables aux élèves accueillis et accueillants.

Cycle natation :

Suite à la fermeture en raison d'un problème sanitaire de la piscine de Colombelles, M. Mauviel annonce que la réouverture ce jour-même a permis aux classes de poursuivre l'apprentissage du savoir nager. Elle intervient après l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé, il n'y a pas de crainte à avoir pour la santé des enfants. Le calendrier sera lissé entre les deux groupes pour rééquilibrer le nombre de séances. Ainsi les classes de Mme. Hantrais Batoum et Mme. Gambini poursuivront le cycle jusqu'à fin décembre. Les classes de Mme. Montécot et Mme. Heurtaux/M. Mauviel débiteront en janvier. Cela fait au final 8 à 9 créneaux pour chaque classe.

Pratique de l'anglais dans les classes :

M. Mauviel apporte quelques précisions concernant le questionnement reçu des représentants élus de parents. A ce jour, nous n'avons aucun retour du collège sur le devenir des anciens élèves de l'école que ce soit en anglais ou dans les autres disciplines d'une façon générale. La communication de ces données qui seraient en effet très utiles est un axe qui pourra être travaillé avec le collège de secteur (collège Senghor à Ifs) dans le cadre du prochain conseil école-collège du 21 novembre.

Par ailleurs, il rappelle que le conseil d'école n'est pas une instance pour débattre des méthodologies et des pratiques des enseignants et invite les parents qui le souhaitent à rencontrer les enseignants pour obtenir des informations. Il rappelle aussi que l'inspecteur de circonscription est le garant des enseignements dans les classes.

M. Mauviel précise qu'une ressource, éditée par le ministère de l'éducation nationale, pour l'enseignement des langues vivantes étrangères, « Oser les LVE à l'école », vient de paraître. Cette ressource est de qualité, elle offre de nombreuses pistes méthodologiques que l'équipe enseignante s'emparera lors d'un prochain temps de concertation (conseil des maîtres) dans le courant de l'année 2020. Par ailleurs, la sortie de ressources nationales est généralement accompagnée de temps de formation qui permettront une montée en puissance des compétences de chacun dans ce domaine dans les années à venir. Faire intervenir une personne tierce n'est pas une piste évoquée dans ce document qui insiste davantage sur l'implication des enseignants dans cet enseignement. M. Mauviel précise que si un enseignant lui fait part de difficulté sur cet enseignement, ce qui à ce jour n'est pas le cas, des solutions existeraient au sein de l'école avec notamment la possibilité de faire des « échanges de service ». Par ailleurs, l'usage de médias numériques est une piste intéressante mais M. Mauviel précise que, suite à une analyse qu'il avait lui-même effectuée avec le conseiller pédagogique départemental LVE, toutes les ressources diffusées sont de qualité inégale et qu'il est nécessaire d'être vigilant sur cet aspect. Le jumelage avec la ville anglaise d'Ipplepen a été évoqué par un parent d'élève. Il faut réfléchir aux possibilités et aux opportunités offertes par ce dispositif pour en effet s'appuyer aussi sur cette dynamique locale.

IV. Activités post et périscolaires

Activités pédagogiques complémentaires :

Comme l'an dernier, les APC ont lieu deux midis par semaine (répartition en fonction des cycles) de 11h45 à 12h15. Elles s'adressent à tous les élèves à partir de la Grande Section et pas seulement aux élèves en difficulté. Les activités sont orientées vers l'apprentissage de la lecture et le développement du goût pour la lecture.

Temps périscolaires :

M. Chadli présente l'organisation du temps périscolaire. Il rappelle que l'accueil se fait le matin entre 7h30 et 8h15. Sur le midi, des actions autour de thématiques sont ou seront proposées : la musique, les médias, la convention des droits de l'enfant, le salon de lecture, la réduction des déchets alimentaires. Des réunions entre enfants sont planifiées en salle de motricité. Le soir, à partir de 16h15 et jusqu'à 18h15, un animateur est prévu pour deux classes. M. Chadli annonce également qu'une formation pour l'accueil des élèves en situation de handicap sera proposée prochainement pour les animateurs.

V. Sécurité et équipements

Exercices de sécurité :

A ce jour, un exercice incendie a été effectué le 10 octobre dernier. Pas de remarque particulière (temps d'évacuation rapide en 2mn17).

Les parents demandent si une solution a été trouvée pour le signal en cas d'intrusion. A ce jour, une corne de brume est utilisée. La collectivité explique qu'une étude est en cours. Ce sont des dispositifs coûteux que la collectivité effectuera mais elle souhaite auparavant s'assurer de l'efficacité du dispositif retenu.

Travaux :

Il est rappelé par Mme. Lecointre les travaux effectués pour cette rentrée 2019 : l'aménagement de la classe ULIS, le remplacement des poubelles de la cour, l'achat de mobiliers pour la classe de Mme. Bénard, l'installation à venir de sèche-mains.

La question du tabac est aussi évoquée aux abords de l'école. Il est demandé à ce que les affiches « anti-tabac » imaginées par le conseil municipal des jeunes puissent être installées. Les parents apprécient le déplacement du cendrier et notent moins de gêne.

Surveillance des sorties :

Les représentants élus interrogent les modalités de surveillance à la sortie des cours. M. Mauviel rappelle la circulaire du 18 septembre 1999. L'organisation a été définie en conseil des maîtres avec, à 16h15, un enseignant présent à la grille jaune et un dans le hall afin d'assurer le lien si besoin avec les parents ou l'accueil provisoire. Une vigilance est faite auprès des enfants de CP et CE1, les parents n'étant pas encore tous connus des enseignants de l'élémentaire.

M. Chadli précise qu'un espace est désormais défini au sein de la cour de l'école maternelle pour permettre la distinction des élèves restant en garderie des élèves qui partent avec les parents. Il rappelle néanmoins qu'un animateur se trouve à la grille pour assurer la sécurité des enfants. Les représentants de parents demandent l'utilisation quotidienne des mises à jour des inscriptions aux services périscolaires.

Concernant le bus vers Grentheville, les enfants attendent rangés dans la cour mais il y a parfois plusieurs minutes d'attente. Une réflexion avec les élus de Grentheville, commune proposant le service, doit être engagée pour trouver une solution garantissant davantage de sécurité.

VI. Restauration scolaire et hygiène

Tarification de la cantine pour les élèves d'ULIS :

Les parents interrogent les représentants de la mairie de Soliers sur l'application du tarif extérieur pour les élèves d'ULIS dont les parents n'ont pas eu le choix de l'école. La réponse est la suivante : la mairie de Soliers finance la présence d'AVS pour les élèves d'ULIS sur le temps méridien et des frais de fonctionnement. Elle demande aux communes résidences de faire l'effort financier pour payer la différence et précise qu'elle indemnise les familles solariennes scolarisant leurs enfants dans une école d'une autre commune à hauteur du différentiel entre tarif résident et tarif extérieur.

M. Mauviel invite les familles concernées à rencontrer de nouveau M. le Maire pour évoquer cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

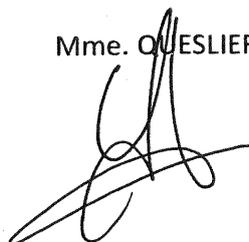
Signatures :

Les secrétaires de séance

Mme. CARREL Véronique



Mme. OUESLIER Emilie



Le directeur d'école, président de séance

M. MAUVIEL Florian

